

Mobilisations du 23 au 25 novembre

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

ELLES DOIVENT CESSER !

Alors que Macron avait annoncé faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles la « Grande cause de son quinquennat », SUD éducation constate qu'aucune mesure n'a été mise en place ni pour prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail ni pour accompagner les victimes.

Chaque jour, en France, des femmes sont victimes de violences psychologiques, verbales, économiques, médicales, physiques ou sexuelles. Tous les deux jours, une femme est assassinée par son conjoint ou ex-conjoint : déjà 133 féminicides depuis le 1er janvier 2019 (en augmentation par rapport à 2018 où l'on avait recensé 121 féminicides)

Contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, SUD éducation appelle à participer massivement à toutes les initiatives à l'occasion des journées de luttes du 23 au 25 novembre.

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
fede@sudeducation.org

INÉGALITÉS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Si 1 femme sur 5 affirme avoir vécu des situations de violences au travail, seulement 5 % portent plainte pour les dénoncer. Elles comprennent insultes, discriminations, harcèlement, menaces, chantage, mais aussi les agressions physiques et sexuelles. Les femmes les plus exposées au harcèlement sont celles qui subissent des discriminations liées à leur origine et à leur identité de genre et/ou leur orientation sexuelle. Dans le cadre du travail, ouvrières et salariées précaires et dans une moindre mesure les professions intermédiaires subissent une pression sexuelle plus intense que celle des autres catégories sociales.

La circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, n'est pas appliquée : les collègues qui ont dénoncé les violences subies n'ont bénéficié ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent-e-s sur leurs lieux de travail !



RAS-LE-BOL DE L'ÉDUCATION AUX INÉGALITÉS

Les travailleuses de l'Éducation Nationale subissent aussi le sexisme de l'institution dans l'évolution de leur carrière. 12 % des femmes sont à temps partiel, contre 3 % des hommes, avec des conséquences sur la rémunération et l'avancement. Plus les élèves sont jeunes plus la profession est féminisée : en 2006, 80 % des enseignant-e-s du primaire sont des femmes alors qu'elles ne sont que 35 % dans les universités. Chez les agents-e-s, la répartition du travail est sexuée : aux hommes les postes de techniciens et de chefs cuisine, aux femmes les tâches dites polyvalentes (le nettoyage ou le service des repas).

Il me dit que les élèves m'écoutent parce que je suis jolie.

Il me dit que je ne me fais pas respecter en classe parce que je suis jolie, jeune, petite.

Il me pose des questions sur ma vie intime ou interroge mes collègues.

éd
Sc

Il a des gestes ou des propos déplacés à mon encontre.

Il m'envoie des messages où il mélange des informations professionnelles et des propos sur mon physique ou des propos qui concernent mon intimité.

Il me touche sans cesse lorsqu'il me parle.

Il me fait sans cesse des « blagues » du type : « Quand est-ce qu'on couche ensemble ? »

Le système scolaire perpétue les violences de genre et contribue à les fabriquer auprès des élèves. Quel exemple la hiérarchie donne-t-elle aux élèves en ne protégeant pas les personnels victimes de violence et en octroyant l'impunité aux agresseurs sexuels ? Quel modèle social l'institution leur propose-t-elle en n'agissant pas pour abolir le système patriarcal et la division sexuée du travail ?

L'éducation proposée aux élèves véhicule l'invisibilisation et l'infériorisation des femmes, et, les enferme dans des rôles binaires en fonction des genres stéréotypés filles/garçons qui entravent leur émancipation. D'ailleurs, les femmes, absentes ou très minoritaires dans les programmes scolaires ne sont pas érigées en modèles. Et pourtant, elles existent !

CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, SUD ÉDUCATION APPELLE À PARTICIPER MASSIVEMENT À TOUTES LES INITIATIVES À L'OCCASION DES JOURNÉES DE LUTTES DU 23 AU 25 NOVEMBRE.

A L'ÉCOLE : UNE ÉDUCATION NÉCESSAIRE AUX SEXUALITÉS

Rappelons qu'à l'école, si les garçons sont plus exposés à la violence (insultes, bagarres...), les filles, subissent plus d'agressions sexuelles et sexistes (baisers imposés, jeux où on doit toucher leurs fesses dans la cour de récré, et surtout cyber-harcèlement.) Afin que cessent les violences, l'école doit éduquer aux sexualités, dans une perspective non hétéro-centrée, en insistant sur l'éducation au consentement.

POUR CONSTRUIRE UNE AUTRE ÉCOLE ET UNE AUTRE SOCIÉTÉ, SUD ÉDUCATION REVENDIQUE

Pour les élèves :

- ▶ la réintégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans l'élaboration des programmes ;
- ▶ la production de manuels qui fassent une place à l'histoire des femmes, dans le corps du texte et le fil de l'Histoire
- ▶ la mise en œuvre de pratiques de classe favorisant la circulation égalitaire de la parole, les pratiques collaboratives, l'apprentissage de toutes les disciplines pour toutes et tous ;
 - ▶ l'effectivité des séances d'éducation aux sexualités prévues dans les textes officiels ainsi que la prise en compte dans ces séances d'une perspective non-hétérocentrée

Pour les personnels :

- ▶ l'inscription dans les textes de l'arrêt du gel de la note administrative en cas de congé maternité ou parental ;
- ▶ une campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : des formations pour tous les personnels notamment pour les représentant-e-s du personnel, ainsi que pour les personnels d'encadrement qui ont tendance à oublier leurs obligations
- ▶ le développement des services de la petite enfance pour que les choix professionnels en soient vraiment ;
- ▶ une rotation des tâches chez les personnels administratifs et techniques pour ne pas reproduire une division sexuée du travail ;

Pour toutes et tous, personnels et élèves :

- ▶ le refus de toute discrimination fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle
- ▶ la protection et l'accompagnement des victimes
- ▶ des sanctions pour les auteurs des violences



SUD ÉDUCATION REVENDIQUE L'APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DU 9 MARS 2018 QUI PRÉVOIT :

▶ une campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : des formations pour tous les personnels notamment pour les représentant-e-s du personnel, ainsi que pour les personnels d'encadrement qui ont tendance à oublier leurs obligations

▶ des dispositifs d'information, de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels avec la diffusion d'un numéro vert, le rappel de la loi, l'organisation de réunions de sensibilisation

▶ la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles

▶ la protection et l'accompagnement des victimes : l'employeur a la responsabilité de protéger les personnels

▶ de sanctionner les auteurs des violences